

## Bourses de fin d'études doctorales des Études supérieures et postdoctorales

Dépôt initial de la thèse pendant la 5<sup>e</sup> année de doctorat

### BFED 5<sup>e</sup> année ESP E2026/ Concours été 2026 – hiver 2027

Le Vice-rectorat adjoint aux études supérieures et postdoctorales (ESP) remet chaque année des *Bourses de fin d'études doctorales*. Ces bourses, qui couvrent au plus une période de 12 mois, sont d'une valeur maximale de 12 000\$. Elles visent à soutenir les doctorantes, doctorants dans la rédaction de leur thèse ou la complétion de leur production de recherche-création durant leur dernière année d'études, et ce, jusqu'à leur dépôt initial. L'étudiante, étudiant doit se consacrer à temps plein à cette activité pour la durée de la bourse.

Le concours **BFED 5<sup>e</sup> année ESP E2026** concerne uniquement les personnes étudiantes dont le **dépôt initial de la thèse sera réalisé au plus tard entre le 13<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> trimestre d'inscription au programme d'études de doctorat**. Dans le cadre de ce concours, la bourse débutera au trimestre d'été 2026, et le dépôt initial devra se faire **durant le trimestre d'hiver 2027, soit entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 avril 2027**.

**L'excellence inclusive** est l'approche adoptée pour favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion dans le processus d'attribution de ces bourses aux études supérieures. Dans ce contexte, elle reconnaît et valorise la diversité des savoirs, savoir-être et savoir-faire étudiants en appui à une vision d'excellence et de réussite qui va au-delà des seuls indicateurs de rendement académique. Les circonstances de vie particulières, passées et présentes, sont considérées en tant qu'éléments de parcours contribuant à l'ensemble de l'expérience d'apprentissage et gagnant à être mis en valeur.

Dans cette optique, les ESP permettent aux personnes candidates de souligner la richesse de profils d'excellence variés, basés sur des situations de vie et des réalisations qui dépassent le cadre académique classique. C'est pourquoi elles peuvent, par le biais d'un texte de présentation, souligner leur motivation à poursuivre et enrichir leur parcours de formation, présenter leurs aptitudes à surmonter des défis personnels et professionnels, ainsi que lister des réalisations d'ordre hors-académique et d'autres expériences pertinentes en lien avec leur parcours de formation.

### Critères d'admissibilité

1. Être une personne inscrite à un programme d'études de doctorat en recherche ou en recherche-création de manière continue depuis le premier trimestre ET prévoir un dépôt initial de la thèse ou de la production de recherche-création entre le 13<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> trimestre d'inscription (interruption permise en raison de congé parental ou de maladie, avec certificat médical à l'appui).
2. Avoir un excellent dossier académique, soit une moyenne minimale de 3,5/4,3.
3. Prévoir déposer sa thèse durant le trimestre d'hiver 2027, soit entre le 1er février et le 30 avril 2027.
4. Être une personne étudiante inscrite en statut rédaction pendant la période d'octroi de la bourse.
5. Avoir complété avec succès l'examen général de synthèse.

6. Ne pas détenir une bourse d'un organisme gouvernemental (CRSNG, IRSC, CRSH, FRQSC, FRQS, FRQNT) couvrant toute la période d'octroi de la bourse (1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2027).
7. Ne pas recevoir plus de 40 000 \$ en revenus de bourses durant la période d'octroi de la bourse (1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2027).
8. Ne jamais avoir reçu une bourse de fin d'études doctorales des ESP (BFED).

N.B. : Les personnes candidates ayant effectué un *passage direct du baccalauréat au doctorat* sont admissibles à cette bourse au début de leur 6<sup>e</sup> année d'études doctorales.

Les personnes candidates qui effectueront un dépôt avant la fin du 12<sup>e</sup> trimestre d'inscription au programme de doctorat doivent poser leur candidature au concours des *BFED 4<sup>e</sup> année* (dépôt initial de la thèse prévu entre le 10<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> trimestre d'inscription au doctorat).

## Dépôt de la demande

### **RESPONSABILITÉS DE LA PERSONNE ÉTUDIANTE :**

1. Faire part à sa direction de recherche de cette occasion de financement. Discuter conjointement du programme de bourses de fin d'études doctorales et de la possibilité de déposer sa candidature;
2. Se procurer son relevé de notes du programme en cours en version non-officielle à partir de son Centre étudiant et le téléverser dans le Portail des bourses;
3. Téléverser la version la plus à jour du Plan global d'études selon le format exigé par l'unité académique d'attaché;
4. Soumettre sa candidature dans le Portail des bourses et ce, **avant la date limite du 25 février 2026, 23 h 59**. Il est à noter qu'il est obligatoire que votre direction de recherche ait soumis son formulaire « *Recommandation de la direction de recherche* » dans le Portail des bourses pour faire la soumission du dossier.

Pour toute information supplémentaire ou question, veuillez-vous adresser à la personne-ressource de votre unité, dont les coordonnées sont indiquées sur la [liste de contacts](#).

### **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION DE RECHERCHE**

La direction de recherche recevra un courriel l'invitant à remplir et soumettre le formulaire « *Recommandation de la direction de recherche* » via le Portail des bourses. Ce formulaire est nécessaire pour que la personne candidate puisse soumettre sa candidature.

### **RESPONSABILITÉS DE L'UNITÉ<sup>1</sup> :**

1. Après la date de fermeture des mises en candidature, les ESP feront parvenir à chaque unité (via le Portail des bourses), les candidatures soumises.
2. L'unité procède à l'évaluation des dossiers reçus via le Portail des bourses et fait une présélection des candidatures présentées dans le cadre du concours.
3. L'unité recommande aux ESP un maximum de 3 dossiers ordonnancés (aucun ex æquo possible) via le Portail des bourses, et ce, au plus tard le 27 mars 2026 à 13 h.

<sup>1</sup> Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité n'est pas un centre de recherche affilié ni un programme d'études.

## **Évaluation des dossiers**

Les ESP procèderont à l'évaluation des dossiers selon les critères suivants :

- Qualité/réalisme du plan de travail (tel que soutenu par la direction de recherche) (40%)
- Impact de la bourse permettant d'assurer de terminer la rédaction dans les temps prévus (10%)
- Description du projet de recherche (problématique visée, objectifs du projet, méthodologie détaillée, résultats anticipés, importance des retombées pour votre domaine) (10%)
- Parcours avec progression satisfaisante à l'appui tel que démontré par :
  - Profil d'excellence et de rayonnement (20%)
  - Potentiel en recherche (20%)

## **Attribution et modalités de versement**

Le calendrier des versements, ainsi que les conditions de maintien et de paiement associées à la bourse seront précisés dans l'avis d'octroi.

Les personnes étudiantes, directrices, directeurs de recherche et unités d'attache seront avisés par courriel du résultat de ce concours au mois d'avril 2026.

## **Date limite**

1. La date limite pour **SOUMETTRE** votre dossier de candidature dans le Portail des bourses est **le 25 février 2026, 23 h 59**.

**Lien vers le formulaire : [Cliquez ici](#)**

## **Informations supplémentaires :**

Régis Harvey  
[esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca)